



DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

COMMUNE DE LOC-BREVALAIRE
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-17 DU 5 JUIN 2026

Nombre de Conseillers :

- En Exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 10
- Procurations : 1

Date de la Convocation : 1^{er} JUIN 2026

Date de l'affichage : 1^{er} JUIN 2026

Le cinq Juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe LE POLLÈS, Maire.

PRÉSENTS : Philippe LE POLLÈS, Annie MOUSSET, Anthony AUFFRET, Aurélie GRAUX, Tony ROUDAUT, Laurence CHOPIN, Yoann COLIN, Laurie ROUDAUT, Eric L'HOUE

ABSENTS EXCUSES : Aurélie TURBELIER (Procuration à Yoann COLIN) - Claude ABARNOU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MOUSSET Annie

Objet :
Columbarium - Tarifs

La délibération N°2012-20 du 11 Juillet 2012 relative aux tarifs du columbarium devait être remise à jour.

Suite à la création d'un espace cinéraire (columbarium et jardin du souvenir), il incombe au conseil municipal de fixer les tarifs de son utilisation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs suivants :

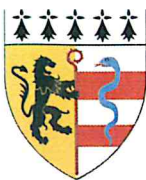
- Case du columbarium / concession de 30 ans : 800 €
- Redevance concernant les opérations nécessaires à son utilisation : 50 €
- Redevance de dispersion des cendres + plaque d'identification : 80 €

Suite à la création d'un caveau provisoire, il incombe au conseil municipal de fixer le tarif de son utilisation.

Dépôt temporaire dans le caveau provisoire :

- Durée maximum : 8 mois
- Les 2 premiers mois gratuits
- Les 6 mois suivants : 50 € par mois

Ces tarifs (prenant initialement effet à compter du 1^{er} août 2012) sont reconduits à l'identique à la date du 5 Juin 2026.



Ti-Kear Lopre

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ**

**DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS**

**COMMUNE DE LOC-BREVALAIRE
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-17 DU 5 JUIN 2026**

Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le

ID : 029-212901268-20260617-2026_17-DE

Les tarifs concernant les concessions du cimetière restent inchangés. (*Délibération n°2008-25 du 27 juin 2008*).

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 contour Motte – 35000 RENNES dans un délai de deux mois à compter de la publication faite le 17 Juin 2026,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de la transmission en Préfecture le 17/06/2026.
Fait à Loc-Brévalaire, le 17/06/2026.
Le Maire, Philippe LE POLLÈS

Fait à **LOC-BREVALAIRE**

Le **17 Juin 2026**,

Le Maire,

Philippe LE POLLÈS

